

S.I.S.A.R.C.

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du Mercredi 13 juin 2018

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 6 juin 2018, s'est réuni le mercredi 13 juin 2018 à 18h30, en séance publique à la Mairie de Notre Dame des Millières, sous la présidence de Philippe VALLET, Président.

Nombre de membres en exercice : 36

Quorum : 19

Délégués titulaires présents : 21

Prénoms	NOMS	Collectivité d'origine	Nombre de voix
Auguste	PICOLLET	Département	3 voix
Dominique	RUAZ	Département	3 voix
Jacqueline	TALLIN	Département	3 voix
Olivier	THEVENET	Département	3 voix
André	VAIRETTO	Département	3 voix
Jean-Claude	BERGER	Arlysère	1 voix
François	CANTAMESSA	Arlysère	1 voix
Philippe	GARZON	Arlysère	1 voix
Raymond	MULLER	Arlysère	1 voix
Daniel	TAVEL	Arlysère	1 voix
Xavier	TORNIER	Arlysère	1 voix
Yves	DE BRUYNE	CC Porte de Maurienne	1 voix
Carlo	APPRATTI	CC Cœur de Savoie	1 voix
Patrick	BATTARD	CC Cœur de Savoie	1 voix
Jean-Michel	BLONDET	CC Cœur de Savoie	1 voix
Bernard	FRISON	CC Cœur de Savoie	1 voix
Aimé	HENRIQUET	CC Cœur de Savoie	1 voix
Gilles	MAUGIE	CC Cœur de Savoie	1 voix
Jean-François	MOLLARD	CC Cœur de Savoie	1 voix
Béatrice	SANTAIS	CC Cœur de Savoie	1 voix
Philippe	VALLET	CC Cœur de Savoie	1 voix

Délégués suppléants présents : 3

Prénoms	NOMS	Collectivité d'origine	Nombre de voix
Denis	AMANN	Arlysère	1 voix
Laurent	GRILLET	Arlysère	1 voix
Bertrand	DELACHENAL	CC Cœur de Savoie	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Délégués représentés : 2

Prénoms et NOMS	Collectivité d'origine	A donné pouvoir à	Nombre de voix
Christiane BRUNET	Département	Olivier THEVENET	3 voix
Jean-Paul VADEL	CC Cœur de Savoie	Philippe VALLET	1 voix

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	24 dont 21 titulaires et 3 suppléants	Nombre de voix	34 voix
Nombre de membres représentés	2 délégués	Nombre de voix	4 voix
TOTAL des voix	38 voix		

André VAIRETTO, Maire de la Commune de Notre Dame des Millières accueille le Conseil Syndical à la Salle du Conseil municipal de sa Commune.

Bertrand DELACHENAL a été désigné Secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 28 mars 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Examen de l'ordre du jour

1. Installation de nouveaux délégués

Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 11 avril 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Porte de Maurienne a désigné, Yves De Bruyne en qualité de représentant titulaire et Marcel Chapuis en qualité de délégué suppléant en substitution à la Commune d'Aiton.

Ces délégués sont installés.

Le Conseil Syndical est désormais constitué comme suit :

- *En qualité de délégués titulaires :*

BERTHET Martine	Département
BRUNET Christiane	Département
PICOLLET Auguste	Département
RUAZ Dominique	Département
TALLIN Jacqueline	Département

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

THEVENET Olivier	Département
VAIRETTO André	Département
BERGER Jean-Claude	Arlysère
BRUET HOTELLAZ Vincent	Arlysère
BRUNIER-COULIN Roland	Arlysère
CANTAMESSA François	Arlysère
CHARVAZ Daniel	Arlysère
GARZON Philippe	Arlysère
HOMMERIL François	Arlysère
METGE Christophe	Arlysère
MULLER Raymond	Arlysère
TAVEL Daniel	Arlysère
TORNIER Xavier	Arlysère
DE BRUYNE Yves	CC Porte de Maurienne
APPRATTI Carlo	CC Cœur de Savoie
BATTARD Patrick	CC Cœur de Savoie
BLONDET Jean-Michel	CC Cœur de Savoie
BOUCHE Fabrice	CC Cœur de Savoie
FRISON Bernard	CC Cœur de Savoie
GARDET-CHIMOT Stéphanie	CC Cœur de Savoie
HENRIQUET Aimé	CC Cœur de Savoie
LOGEROT Yannick	CC Cœur de Savoie
MAUGIE Gilles	CC Cœur de Savoie
MOLLARD Jean-François	CC Cœur de Savoie
NICOLLE Jean-Claude	CC Cœur de Savoie
POMEON Nathalie	CC Cœur de Savoie
QUESNEL Jean-François	CC Cœur de Savoie
RAFFELE Rosario	CC Cœur de Savoie
SANTAIS Béatrice	CC Cœur de Savoie
VADEL Jean-Paul	CC Cœur de Savoie
VALLET Philippe	CC Cœur de Savoie

- *En qualité de délégués suppléants :*

AMANN Denis	Arlysère
BILLON-BRUYAT Jean-Louis	Arlysère
COMBAZ Christian	Arlysère
FAVRE Véronique	Arlysère
FERRACIN Florent	Arlysère
GRILLET Laurent	Arlysère
GUIRAND Philippe	Arlysère

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

NICASTRO Marie	Arlysère
SIBILLE Alain	Arlysère
TROUTOT Philippe	Arlysère
CHAPUIS Marcel	CC Porte de Maurienne
BARRE Alexandra	CC Cœur de Savoie
COGNET Gilles	CC Cœur de Savoie
DELACHENAL Bertrand	CC Cœur de Savoie
DIE-FRANCOZ Marie-Hélène	CC Cœur de Savoie
EXERTIER Bertrand	CC Cœur de Savoie
FERLIN Patrick	CC Cœur de Savoie
FERNANDES Joëlle	CC Cœur de Savoie
GIROD Romuald	CC Cœur de Savoie
GOLEC Philippe	CC Cœur de Savoie
GOUDIER Delphine	CC Cœur de Savoie
HUGONOT Christelle	CC Cœur de Savoie
MAZZINI Jean-Charles	CC Cœur de Savoie
PADEL FOURDAN Jean-Noël	CC Cœur de Savoie
ROGET Louis	CC Cœur de Savoie
ROYER Claude	CC Cœur de Savoie
SCHNEIDER Sylvie	CC Cœur de Savoie
VIBOUD André	CC Cœur de Savoie

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 28 juin 2018

2. Axe 7 du PAPI 2 – Marché 2018-SIS-020 - Inventaires écologiques pour les déperchements des torrents de la Lavanche et de Fontaine Claire et sécurisation de la digue de Pau - Attribution du marché d'étude

Rapporteur : M. le Président

L'axe 7 du PAPI 2 prévoit des travaux de renforcement des digues de l'Isère sur le secteur du pont de Grésy sur Isère (en lien avec le déperchement éventuel du torrent de la Lavanche) et dans le secteur du marais de la Biale (avec la digue secondaire dite digue de Pau). Il s'agit de travaux importants se développant dans des zones sensibles au niveau environnemental. De fait, la production d'études environnementales sera indispensable pour obtenir les autorisations au titre du Code de l'Environnement.

Il était donc nécessaire d'engager dès maintenant les études de l'état initial de l'environnement qui seront indispensables pour la suite des opérations. Une démarche similaire est requise pour les travaux d'aménagement du torrent de Fontaine Claire.

Cette opération est inscrite à l'Axe 7 du PAPI 2, opération financée à 100 % sur le HT par l'Etat.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Ce marché de service 2018-SISARC-020 de conseil en ingénierie de l'environnement concerne la réalisation des inventaires écologiques pour les trois secteurs susvisés.

Le prestataire réalisera des inventaires naturalistes complets visant à mettre en évidence l'ensemble de la diversité biologique de la zone d'étude et en particulier les espèces protégées, leurs habitats et corridors utilisés.

Le présent marché est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence pour le marché 2018-SISARC-020 a été envoyé pour publication au JOUE, au BOAMP, et sur le profil acheteur Marches-publics.info le 26 mars 2018 pour une remise des offres le 27 avril 2018.

2 offres ont été reçues (Bureau d'études INGEROP et EPODE).
La CAO s'est réunie le 4 juin 2018 pour analyser les dossiers.

Ce marché peut être confié au Bureau d'études INGEROP pour un montant de 63 050 € HT.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer le marché « Inventaires écologiques pour les déperchements des torrents de la Lavanche et de Fontaine Claire et la sécurisation de la digue de Pau » avec le Bureau d'études INGEROP pour un montant de 63 050 € HT ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.*

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 28 juin 2018

3. Axe 7 du PAPI – Avenant au marché de l'étude de danger du tronçon de digue n°12 passé avec la société HYDRATECH **Rapporteur : M. le Président**

Le S.I.S.A.R.C a signé en juin 2015 avec la société HYDRATECH un marché d'étude relatif au tronçon de digue n°12 (digue rive gauche de l'Isère sur les communes de Laissaud et Francin).

Ce marché d'un montant de 81 793,75 € HT porte sur :

- * la production de l'étude de danger
- * une étude préliminaire sur l'inventaire et l'analyse préalable des solutions pour la sécurisation de la digue au droit des gravières GRA de Laissaud

L'étude a été engagée et 15 000 € de prestations ont été rémunérées à ce jour.

Toutefois, le calendrier prévisionnel de l'étude a été perturbé du fait d'un retard imputable au maître d'ouvrage dans la passation du marché relatif aux investigations géotechniques et géophysiques nécessaires à l'étude.

En outre, des modifications réglementaires sont intervenues en cours d'étude en ce qui concerne le contenu des études de danger.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Un avenant est nécessaire afin de :

- * repréciser le cadre du marché en termes de délais de réalisation
- * d'actualiser les prix initiaux établis sur la base de conditions économiques datant de mars 2015
- * de procéder à quelques ajustements mineurs dans le contenu de la mission

Cet avenant porterait le montant du marché initial de 81 793,75 € HT à 88 701,34 € HT soit une augmentation de 6.907,59 € HT.

Cet avenant a fait l'objet d'un avis favorable de la part de la CAO lors de sa réunion du 4 juin 2018.

*A la question de **Bertrand Delachenal**, il est précisé que cet avenant porte notamment sur :*

- *une actualisation des prix*
- *une évolution dans le logiciel utilisé permettant de rendre les résultats plus exploitable.*
- *L'actualisation de l'état des lieux*

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer l'avenant n°1 au marché du 2 juin 2015 passé avec la société HYDRATECH « Etude de danger et étude préliminaire du tronçon de digue n° 12 sur les Communes de Laissaud et Françin ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.*

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 28 juin 2018

4.Axe 7 du PAPI 2 - Renforcement de la digue de l'Arc- Acquisition des parcelles section ZP n° 59 et 94 et ZO n° 1 situées au lieu-dit « Boucherance, vers l'ancienne Gare » sur la Commune de Chamousset **Rapporteur : M. le Président**

Le principe de l'acquisition des parcelles ZP n° 59 et 94 et ZO n° 1 situées au lieudit « Boucherance, vers l'ancienne Gare », sur la Commune de Chamousset, sur lesquelles se trouve une habitation encastrée dans la digue de l'Arc, a été débattu lors des Conseils Syndicaux du 28 juin 2017 et du 11 octobre 2017.

Ces parcelles sont situées au droit des travaux de confortement de la digue rive gauche de l'Arc inscrits à l'axe 7 du PAPI.

Dans le cadre de la mise au point administrative de la transaction en lien avec les services de la DDT, il est apparu préférable que ce soit le S.I.S.A.R.C qui procède à l'acquisition et non l'Etat comme envisagé initialement. Cette adaptation reste sans incidence aucune sur le financement de l'opération qui reste intégralement financée par l'Etat dans le cadre de l'axe 7 du PAPI : acquisition de l'ensemble des terrains nécessaires à la réalisation des travaux, déconstruction de l'habitation, travaux de renforcement de la digue proprement dit.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Les crédits spécifiques nécessaires à l'acquisition de cette propriété et à la déconstruction de l'habitation ont effectivement été obtenus de la part du ministère de l'écologie.

Les parcelles susvisées (section ZP n° 59 et 94 et ZO n°1) appartiennent à Mme Gaëlle JACQUET et M. Ludovic BUGNON et l'ensemble représente une superficie totale de 2ha 12a 66ca.

Le bien à acquérir est en nature d'habitation individuelle avec dépendances (écurie, remise et atelier) et de terrains en nature de terre agricole et de bois-taillis. L'habitation sera détruite dans le cadre des travaux à entreprendre pour l'aménagement de la digue.

Suite à un accord amiable avec les propriétaires, l'acquisition de la totalité du bien se fera pour la somme de 230 000 € toutes indemnités comprises. Cette valeur a été estimée par un avis en date du 22 septembre 2017 des services des Domaines.

L'acquisition sera effectuée par acte rédigé en la forme notariée à la charge du SISARC.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *accepte l'acquisition par le SISARC des parcelles section ZP n° 59 et 94 et ZO n°1 situées au lieu-dit « Boucherance, vers l'Ancienne Gare », sur la commune de Chamousset, d'une superficie totale de 2ha 12a 66ca, appartenant à Mme Gaëlle JACQUET et M. Ludovic BUGNON, au prix de 230 000 € toutes indemnités comprises ;*
- *accepte que cette acquisition soit régularisée par un acte rédigé en la forme notariée ;*
- *accepte que l'ensemble des frais d'établissement de l'acte soit pris en charge par le SISARC ;*
- *autorise M. le Président à représenter le SISARC lors de la signature de l'acte d'acquisition à intervenir.*

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 21 juin 2018

5. Finances – Décision modificative de crédits n° 1

Rapporteur : M. le Président

La décision modificative de crédits n°1 au budget du SISARC s'équilibre comme suit :

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Ch.	Libellés	Pour Mémoire BP 2018	DM 2018	Total Crédits 2018 avant nouvelle DM	Total décision modificative n° 1	Total crédits 2018 après DM
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	2 106 610,00		2 106 610,00		2 106 610,00
12	Charges de personnel	32 000,00		32 000,00		32 000,00
65	Autres charges de gestion courante	18 000,00		18 000,00		18 000,00
66	Charges financières	2 500,00		2 500,00		2 500,00
67	Charges exceptionnelles	363 347,00		363 347,00	-282 000,00	81 347,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 950,00		2 950,00		2 950,00
023	Virement à la section d'investissement	352 347,00		352 347,00	282 000,00	634 347,00
	Total dépenses de fonctionnement	2 877 754,00	0,00	2 877 754,00	0,00	2 877 754,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	7 800,00		7 800,00		7 800,00
74	Dotations et Participations	2 205 604,86		2 205 604,86		2 205 604,86
002	Excédent de fonctionnement reporté	664 349,14		664 349,14		664 349,14
	Total recettes de fonctionnement	2 877 754,00	0,00	2 877 754,00	0,00	2 877 754,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
20	Immobilisations incorporelles	27 000,00		27 000,00		27 000,00
21	Immobilisation corporelles	58 999,52		58 999,52	282 000,00	340 999,52
23	Immobilisations en cours	4 279 627,00		4 279 627,00		4 279 627,00
041	opérations patrimoniales	13 790,00		13 790,00		13 790,00
001	Déficit reporté	179 637,48		179 637,48		179 637,48
	Total dépenses d'investissement	4 559 054,00	0,00	4 559 054,00	282 000,00	4 841 054,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
10	Dotations fonds divers et réserves	71 457,00		71 457,00		71 457,00
13	Subventions d'investissement	4 118 510,00		4 118 510,00		4 118 510,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 950,00		2 950,00		2 950,00
021	Virement de la section de fonctionnement	352 347,00		352 347,00	282 000,00	634 347,00
041	opérations patrimoniales	13 790,00		13 790,00		13 790,00
001	Excédent de fonctionnement reporté			0,00		0,00
	Total recettes d'investissement	4 559 054,00	0,00	4 559 054,00	282 000,00	4 841 054,00

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette décision modificative de crédits n°1.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 28 juin 2018

6. Axe 8 du PAPI 2 – Marché 2018-SIS-026 - Suivi écologique des bancs restaurés de l'Isère en Combe de Savoie – Attribution du marché d'étude

Rapporteur : M. le Président

Le S.I.S.A.R.C a été autorisé en décembre 2016 au titre du Code de l'Environnement à réaliser les travaux de restauration du lit de l'Isère correspondant à l'axe 8 du PAPI.

Cette autorisation impose au S.I.S.A.R.C de réaliser un suivi écologique du lit sur la zone de travaux.

Comme pour les travaux proprement dits, ce suivi écologique fait partie de l'Axe 8 du PAPI 2, opération financée à 100 % sur le TTC par l'Etat, l'Agence de l'Eau et EDF.

Ce marché de service 2018-SISARC-026 de conseil en ingénierie de l'environnement concerne le suivi floristique et faunistique des bancs restaurés de l'Isère.

Le présent marché est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence a été envoyé pour publication au JOUE (annonce n° 2018/S067-149066), au BOAMP (annonce n°2018-096), et sur le profil acheteur marches-publics.info le 4 avril 2018 pour une remise des offres le 7 mai 2018 à 12h00.

4 offres ont été reçues (ECOSPHERE, LATITUDE, AMETEN et MONTECO).
La CAO s'est réunie le 4 juin 2018 pour analyser les dossiers.

Ce marché peut être confié à la société AMETEN pour un montant 19 775 € HT.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer le marché « Suivi écologique des bancs restaurés de l'Isère en Combe de Savoie » avec la société AMETEN pour un montant de 19 775 € HT ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.*

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 28 juin 2018

7. Axe 8 du PAPI 2 – Marché n°06 « Terrassement – Phase 2 bis » - Groupement de commandes avec l'Etat – « Restauration de la franchissabilité piscicole de Gargot et restauration des atterrissements AV14, AV15 et AV18 »

-

Attribution du marché de travaux

Rapporteur : M. le Président

La restauration du lit de l'Isère, et notamment la restauration des atterrissements Av14, 15 et 18 situés de part et d'autre du pont Victor Emmanuel (pont des Anglais) est inscrite à l'Axe 8 du PAPI 2, opération financée à 100 % sur le TTC par l'Etat, l'Agence de l'Eau et EDF.

Par délibération en date du 11 octobre 2017, le Conseil Syndical du SISARC approuvait la constitution d'un groupement de commandes entre l'Etat et le SISARC pour la réalisation concomitamment au traitement de l'atterrissement référencé AV14, AV15 et AV18, d'une passe à poissons à la confluence Isère Gargot.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Le SISARC est le coordonnateur du groupement en vertu de la convention signée conformément à la délibération susvisée. Celle-ci prévoit que le S.I.S.A.R.C et l'Etat signent in fine, chacun pour ce qui les concerne, le marché de travaux avec l'entreprise retenue à l'issue de la consultation unique.

La maîtrise d'œuvre est confiée au groupement Egis (mandataire) / CNR/Ecosphere - 1 rue du docteur Schweitzer – 38 180 SEYSSINS.

Le marché de travaux afférent 2018- SISARC-028 est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence a été envoyé pour publication au JOUE (2018/S073-161174), au BOAMP (2018-104), sur le profil acheteur Marches-publics.info le 13 avril 2018 pour une remise des offres le 25 mai 2018.

6 offres ont été reçues.

La CAO s'est réunie le 4 juin 2018 pour analyser les dossiers.

Ce marché peut être confié au groupement Forézienne / SOCCO pour un montant de 738 728,64 € HT.

Il est précisé que le montant global de l'offre présentée par le groupement Forezienne – SOCCO s'élève à 788 625,64 € HT, mais que le montant du marché passé avec le S.I.S.A.R.C s'élève bien à 738 728,64 € HT, la différence correspondant au travaux afférents à la passe à poisson objet du marché passé avec l'Etat.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer le marché « Restauration des atterrissements AV14, AV15 et AV18 » avec le groupement Forézienne / SOCCO pour un montant de 738 728,64 € HT ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 28 juin 2018

8. Axe 8 du PAPI 2 – Marchés n° 2 et n° 3 Terrassements Phase 1 - Protocoles transactionnels avec le groupement d'entreprise VINCI – BENEDETTI

Rapporteur : M. le Président

Le S.I.S.A.R.C a signé en novembre 2016 deux marchés de travaux avec le groupement d'entreprises VINCI – BENEDETTI. Ces marchés correspondent aux travaux de terrassements de la phase 1 des travaux de restauration du lit de l'Isère (Axe 8 du PAPI).

Les travaux ont été réceptionnés en juillet 2017. Le décompte définitif de chacun de ces deux marchés a cependant fait l'objet d'un différend entre le maître d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre d'une part, et le groupement d'entreprises d'autre part.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Une négociation est intervenue entre les parties afin de solutionner à l'amiable ce litige dans le cadre d'un protocole transactionnel.

Celui-ci a été présenté lors de la réunion de la CAO du 4 juin 2018 et a fait l'objet d'un avis favorable.

Il prévoit le solde des marchés sur les bases suivantes :

- Marché n° 2 :

Montant initial : 1 128 773 € HT

Montant du solde du marché validé par protocole transactionnel : 1 024 564 € HT

- Marché n° 3

Montant initial : 398 061 € HT

Montant du solde du marché validé par protocole transactionnel : 387 242,19 € HT

M. le Président précise que ces protocoles transactionnels aboutissent suite à de nombreux échanges avec le groupement d'entreprises.

Aimé Henriquet s'étonne que le montant des protocoles transactionnels soit inférieur aux montants des marchés initiaux.

M. le Président indique que cette baisse de prix est en lien avec le travail fourni par le groupement d'entreprises et que cela a été possible suite à la vigilance des services.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *approuve les deux projets de protocoles tels que définis ci-dessus ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer les protocoles transactionnels et tout acte afférent à ce dossier.*

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 28 juin 2018

9. Axe 8 du PAPI 2 – Avenant au marché de travaux de déboisement avec l'entreprise Bois des Alpes (marché n°4) Rapporteur : M. le Président

Le S.I.S.A.R.C a passé un marché avec l'entreprise Bois de Alpes portant sur les travaux de déboisement des atterrissements à restaurer dans le cadre de l'axe 8 du PAPI 2.

Certains atterrissements n'ont pu être traités dans le calendrier prévisionnel du marché du fait d'éléments indépendants de la volonté de l'entreprise. Un avenant est nécessaire afin de prolonger le délai de réalisation des travaux.

Cet avenant a fait l'objet d'un avis favorable de la part de la CAO lors de sa réunion du 4 juin 2018.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer l'avenant n°1 au marché passé avec l'entreprise Bois des Alpes –marché n°4 Travaux de déboisement portant sur la prolongation des délais de réalisation ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.*

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 28 juin 2018

10.–Axe 8 du PAPI 2 - Marché de contrôle topographique **Rapporteur : M. le Président**

Dans le cadre des travaux de restauration du lit de l'Isère, il est nécessaire de faire réaliser par un géomètre intervenant directement pour le compte du S.I.S.A.R.C des travaux de contrôle topographique sur les travaux réalisés par l'entreprise.

L'accord cadre mis en œuvre pour les deux premières phases de travaux a expiré et il est nécessaire de lancer une consultation en vue d'un nouvel accord cadre.

La consultation sera engagée selon la procédure d'appel d'offre européen.

Compte tenu de l'urgence du dossier, le Conseil Syndical sera invité à autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer le marché avec le prestataire retenu par la CAO à venir et ceci jusqu'à concurrence d'un montant de marché de 70 000 € HT.

Il est rappelé que cette dépense est prise en charge à 100 % dans le cadre de l'Axe 8 du PAPI 2 par l'Etat, l'Agence de l'Eau et EDF.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer le marché de contrôle topographique avec le prestataire retenu par la CAO à venir et ceci jusqu'à concurrence d'un montant de marché de 70 000 € HT ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.*

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 28 juin 2018

11.–Axe 8 du PAPI 2 - Marché de prestation topographique pour le suivi des évolutions du lit de l'Isère **Rapporteur : M. le Président**

Une expérimentation a eu lieu en mai 2018 afin de tester les débits dans le lit de l'Isère susceptible d'assurer un auto entretien de la rivière restaurée.

Dans le cadre de l'axe 8 du PAPI 2, financé à 100 % par l'Etat, l'Agence de l'Eau et EDF, il est nécessaire d'évaluer les effets produits et les évolutions afférentes du lit.

Un marché de prestations topographiques (bathymétrie) doit être passé à cet effet avec un prestataire spécialisé.

Ce marché sera passé selon la procédure d'appel d'offre européen.

Compte tenu de l'urgence du dossier, le Conseil Syndical sera invité à autoriser le M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer le marché avec le prestataire retenu par la CAO à venir et ceci jusqu'à concurrence d'un montant de marché de 30 000 € HT.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la prestation topographique pour le suivi des évolutions du lit de l'Isère avec le prestataire retenu par la CAO à venir et ceci jusqu'à concurrence d'un montant de marché de 30 000 € HT ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 28 juin 2018

12. Remboursement de frais engagés par Thibault Boissy

Rapporteur : M. le Président

Le SISARC ayant acquis un drone, la réglementation sur ces derniers impose de matérialiser le périmètre de la zone de décollage et d'atterrissage du drone pour éviter toute intrusion de tiers. Pour ce faire, des rondelles plastiques ont été achetées à Décathlon et des panneaux d'information ont été construits à partir de matériaux achetés chez l'Entrepôt du Bricolage.

Ces frais ont été engagés par Thibault Boissy et portent sur une somme de l'ordre de 40 €.

Il convient de procéder au remboursement.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le remboursement des frais engagés par Thibault Boissy selon les modalités définies ci-dessus.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 28 juin 2018

13.- Point sur les dossiers en cours

Rapporteur : M. le Président

Un point est fait sur l'état d'avancement des dossiers en cours (*cf. powerpoint joint en annexe*) :

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- **Pérennisation des travaux de restauration de l'Isère – Expérimentation grandeur nature de lâchers d'eau claire**

Pour pérenniser l'état du lit restauré, une des solutions envisagées consiste à rétablir, comme c'était le cas pendant plusieurs mois par an avant la mise en place des aménagements hydroélectriques, des débits de hautes eaux de fonte de neige, au moins pendant quelques jours par an. Ces débits contribuent en effet, en quelque sorte, à « laver » le lit et ainsi évacuer vers l'aval les limons.

Le rétablissement de tels débits de fonte a été testé du 4 mai au 11 mai. Pour cela, EDF a retardé le démarrage de la centrale de Randens pendant 2 jours après la chasse d'Aigueblanche pour obtenir :

- le transport des fines issues du barrage et éviter les dépôts
- dépasser pendant 5 jours le débit seuil de 200 m³/s à Albertville pour faire bouger le lit (et mettre en mouvement les dépôts de fines)

Le coût de cette expérimentation est de l'ordre de 150 k€ (perte de deux jours de production à la centrale de Randens). Elle a été financée par l'Agence de l'Eau (50%) et EDF (50%).

Les résultats de ces essais semblent d'ores et déjà très positifs pour l'équipe du SISARC. Un rapport technique sera produit par le S.I.S.A.R.C. a priori dans le courant du mois de juillet 2018. Il sera confronté au rapport d'analyse technique qu'EDF doit également produire et qui sera remis dans le courant du mois de novembre 2018.

*Suite à la remarque de **Raymond Muller**, il est précisé que le SISARC travaille en relation avec l'APTV sur ce dossier. L'APTV a également mis en place un suivi du lit sur la Basse Tarentaise. **Aimé Henriquet** rappelle que le SISARC peut compter sur le soutien de la Fédération de pêche qui est également très touchée lors des différentes chasses.*

***Olivier Thévenet** s'interroge sur le fait que les fines se déplacent en aval et puisse générer des problèmes sur les territoires de l'Isère notamment.*

***Christophe Dall'Osto** indique que les expérimentations visent à rétablir une situation naturelle dans laquelle les sédiments transitent correctement de l'amont vers l'aval. Il précise que c'est le territoire du SISARC qui est plus particulièrement impacté par ces chasses et les dépôts de limons. En effet, les territoires de l'Isère en aval bénéficient d'un débit d'eau nettement plus important du fait de la restitution des eaux par la centrale du Cheylas.*

- **Phase 2 des travaux de restauration – Marché Forezienne SOCCO**

Les travaux de la phase 2 portent sur le terrassement de :

- 200 000 m³ de limons
- 10 000 m³ de graves

Ils sont à ce jour bien avancés. Un avenant s'avère nécessaire pour :

- Des prestations supplémentaires :
 - Niveau des graves
 - Crues du 4 et 22 janvier 2018
- L'intégration des travaux de remodelage de Pré la Chambre

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

La passation de cet avenant est urgente et sera étudiée lors d'une CAO à programmer en vue d'une délibération au prochain Conseil Syndical pour autoriser la signature de l'avenant.

Thibault Boissy précise que cet avenant est en partie lié à des ajustements à faire suite aux mauvaises conditions météorologiques de début d'année (deux crues de l'Isère les 4 et 20 janvier).

- **Opération de la Combaz**
 - Juge de l'expropriation sollicité pour 29 parcelles
 - Préparation de travaux de déboisement cet automne

- **Programme pluriannuel de gestion de la végétation des digues**
 - Point sur la tranche n° 12 – Hiver 2018 -2019
 - Secteur amont
 - Tronçon 1 (Saint Vital) : 570 m
 - RD 1090
 - Nombre d'arbres à abattre : 549 unités
 - Tronçon 2 (Saint Vital) : 460 m
 - RD 1090
 - Nombre d'arbres à abattre : 305 unités
 - Tronçon 3 (Montailleux) : 650 m
 - RD 1090
 - Nombre d'arbres à abattre : 419 unités
 - Tronçon 4 (Montailleux) : 880 m
 - Lit vif : 350 m (aval) + 100 m (amont)
 - Att : 430 m
 - RD 1090
 - Nombre d'arbres à abattre : 368 unités
 - Secteur médian
 - Tronçon 5 (La Chavanne) : 90 m
 - Nombre d'arbres à abattre : 94 unités
 - Tronçon 6 (La Chavanne) : 300 m
 - Voirie communale
 - Nombre d'arbres à abattre : 46 unités
 - Tronçon 7 (La Chavanne) : 620 m
 - RD 923
 - Nombre d'arbres à abattre : 270 unités
 - Secteur aval
 - Nombre d'arbres à abattre : 2280 unités
 - Estimation du coût des travaux : 50 000 € HT
 - Travaux exécutés hiver 2018-2019

 - Tronçon 8 (Laissaud) : 400 m
 - Chemin de la digue
 - Nombre d'arbres à abattre : 179 unités
 - Tronçon 9 (Laissaud) : 400 m
 - Chemin de la digue

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- Nombre d'arbres à abattre : 50 unités

Jean-Pierre Argoud indique que le SISARC envisage de créer des « fenêtres de 50 mètres » entre le Pont de Grésy et la confluence de l'Arc et de l'Isère tous les 500 mètres.

Ces « fenêtres » faciliteraient notamment les survols en drone nécessaires dans le cadre du suivi de l'évolution du lit de l'Isère.

Jean-Pierre Argoud rappelle qu'un budget de 150 000 € est voté chaque année concernant le programme pluriannuel de gestion de la végétation des digues.

A l'heure actuelle et malgré le travail important mené depuis le début de la convention avec l'AREA (30 000 arbres abattus depuis 2008), le SISARC utilise chaque année seulement 50 000 €.

Il rappelle que les prix pratiqués par les entreprises sont particulièrement bas.

14.–Evolution du SISARC pour prise de compétence GEMAPI sur l'ensemble du bassin versant de l'Isère en Combe de Savoie – Nouveau point d'étape

Rapporteur : M. le Président

La concertation se poursuit avec les partenaires et les collectivités membres quant à la révision des statuts du SISARC pour prise de compétence de la GEMAPI sur l'ensemble du bassin versant de l'Isère.

Un point d'étape est fait sur ce dossier à l'aide du powerpoint joint en annexe.

15. Date et lieu de la prochaine réunion

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé que le prochain Conseil Syndical se déroule

le mercredi 11 juillet 2018 à 18h30 à la Salle de la Tourmotte de Tournon.

Au vu des évènements sportifs ce mois et afin de garantir le quorum, le prochain Conseil Syndical du SISARC, initialement prévu le mercredi 11 juillet à 18h30 est avancé à 17h.

Le Conseil Syndical en prend acte.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 28 juin 2018

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Questions diverses et orales

*A la question de **Raymond Muller**, **Philippe Vallet** et les techniciens du SISARC rappellent les méthodes utilisées pour traiter actuellement les plantes envahissantes notamment les renouées asiatiques.*

L'ordre du jour étant clos et aucune autre question orale n'étant soumise au débat, M. le Président lève la séance à 20h30.

A Albertville, le 20 juin 2018
Philippe VALLET
Président du SISARC



Affiché 20 juin 2018 au 20 juillet 2018 au siège du SISARC et transmis pour affichage dans les Communes membres le 4 juillet 2018